



Les ⁺ PROagri

- > Des **conseillers** spécialisés
- > Une **expertise** pluridisciplinaire, des références locales
- > Une **connaissance** fine des territoires
- > Un **conseil indépendant**

Vos contacts

Service Économie - Élevage

Natacha CHARPENTIER - Assistante - 03 83 93 34 13
installation@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle
5 rue de la Vologne - bât A - 54520 LAXOU

<https://meurthe-et-moselle.chambre-agriculture.fr>



PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

INSTALLATION - TRANSMISSION

Suivi des engagements JA :

Pour s'assurer du respect de ses engagements à mi-parcours et en fin de période d'installation

Nos certifications :

UN CONSEIL
PHYTOPHARMACEUTIQUE
NEUTRE ET OBJECTIF !
AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'AGRICULTURE,
SOUS LE NUMÉRO
IF01762

La Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytosanitaires sous le numéro IF01762.

Les prestations de la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle respectent un cahier des charges précis et sont certifiées AFNOR.

La Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle est titulaire d'un contrat d'assurance n°70124839F garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.



Conception graphique : Chambre d'agriculture 54 - Janvier 2023 - Crédits photos : Chambre d'agriculture 54 - Fotolia - Pixabay





Notre prestation :

Accompagner le remplissage des documents officiels à compléter à mi-parcours et en fin de période d'engagement.

1

SUIVI À MI-PARCOURS

Vous êtes installés avec les aides et souhaitez vous assurer du bon remplissage des documents officiels. Votre conseiller installation spécialisé vous accompagne dans votre démarche

2

RESPECT DES ENGAGEMENTS FIN DE PÉRIODE :

L'administration vous demande de justifier du respect des engagements pris à l'installation après 4 ans d'installation. Votre conseiller installation spécialisé vous accompagne pour rassembler les documents justificatifs et remplir les documents officiels dans le respect des délais réglementaires

Le + Chambre d'agriculture:

Une expertise reconnue dans le domaine de l'installation : maîtrise des engagements liés à l'installation, veille réglementaire

Notre offre :

PUBLIC

Agriculteurs/Agricultrices installé(e)s avec les aides depuis moins de 4 ans

DURÉE DE LA PRESTATION

1 à 8 heures



PRESTATIONS ASSOCIÉES

PACK JA comprenant les prestations agronomie-environnement et économie-élevage à tarif préférentiel

TARIFS 2024

Sur devis



En chiffres :

Près de 35



installations accompagnées par an depuis 2011

Sources : Données Chambre d'agriculture 54 - Janvier 2023.

